



L'ACMU soutient les Médecins d'urgence québécois contre le projet de loi

2

Pour diffusion immédiate

Ottawa, Ontario : 30 octobre 2025

L'Association canadienne des médecins d'urgence (ACMU) condamne avec la plus grande fermeté la loi autoritaire adoptée à la hâte par l'Assemblée nationale à l'initiative de la CAQ et visant les médecins du Québec.

L'adoption du projet de loi 2 témoigne d'une incompréhension totale des pressions auxquelles sont confrontés les services d'urgence du Québec et de leurs causes profondes. Imposer des objectifs irréalisables aux médecins d'urgence, déjà poussés à bout pour tenter de soigner les patients dans un système sous-financé et sous-équipé, est à la fois naïf et déraisonnable. Plutôt que de collaborer avec les médecins et de travailler ensemble pour s'attaquer aux causes fondamentales des temps d'attente aux urgences, le gouvernement a choisi de passer outre le processus de négociation habituel et d'imposer ses stratégies malavisées aux médecins d'urgence du Québec.

Ce projet de loi fait porter aux médecins la responsabilité de remédier à la crise qui touche la médecine d'urgence, sans leur donner les moyens d'apporter les changements systémiques que l'ACMU a identifiés comme nécessaires pour redresser notre système de médecine d'urgence. Il ne s'agit pas là d'une solution au problème, mais simplement d'une recherche de boucs émissaires. Des changements réels et substantiels sont nécessaires dans le système de santé au Québec et dans tout le Canada, mais ce que le gouvernement a légiféré aura l'effet inverse.

Les menaces de sanctions à l'encontre des médecins d'urgence qui exercent leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et à la mobilité ne feront que traumatiser davantage la communauté des médecins d'urgence du Québec, en poussant un plus grand nombre d'entre eux à quitter la province, ce qui aggravera la crise déjà alarmante dans les urgences dans la province.

Nous nous joignons à la communauté des médecins d'urgence du Québec et aux patients qu'ils soignent pour nous opposer à cette législation néfaste. Les Québécois méritent un gouvernement qui soutient, plutôt que d'entraver, les médecins qui travaillent sans relâche pour fournir des soins de qualité. Il est temps de se concentrer sur la mise en place d'un système de santé solide et durable qui réponde véritablement aux besoins des patients et de ceux qui se consacrent à les soigner.

En toute solidarité.

L'Association canadienne des médecins d'urgence



Canadian Association of Emergency Physicians

PO Box 45563, RPO Chapman Mills, Nepean, ON, K2J 0P9

caep.ca

À propos de l'ACEP

En tant que porte-parole national de la médecine d'urgence (MU), l'ACMU offre une formation médicale continue, défend les intérêts des médecins urgentistes et de leurs patients, soutient la recherche et renforce la communauté de la MU. En collaboration avec d'autres spécialités et comités, l'ACMU joue également un rôle essentiel dans l'élaboration de normes nationales et de lignes directrices cliniques. L'ACMU tient les médecins urgentistes canadiens informés des développements dans la pratique clinique de la MU et aborde les changements politiques et sociétaux qui ont une incidence sur la prestation des soins de santé d'urgence.

Contact

Christina Bova

Directrice générale adjointe, Engagement des membres et défense des intérêts

Association canadienne des médecins d'urgence

cbova@caep.ca | 613-793-0926